

Décision n° 2025-0150
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 20 janvier 2025
attribuant des ressources en numérotation à
la société Kaisa Technologies AB

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Kaisa Technologies AB reçu le 17 janvier 2025, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 27 janvier 2025, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 27 janvier 2027, à la société Kaisa Technologies AB (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Suède sous le numéro 556751-0689) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros polyvalents	01 72 37	Métropole
Numéros polyvalents	01 72 39	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 1	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 2	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 3	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 4	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 5	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 6	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 7	Métropole
Numéros polyvalents	01 87 91 8	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 1	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 2	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 3	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 4	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 5	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 6	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 7	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 8	Métropole
Numéros polyvalents	02 19 08 9	Métropole
Numéros polyvalents	03 39 60	Métropole
Numéros polyvalents	03 51 31 1	Métropole
Numéros polyvalents	03 51 31 2	Métropole
Numéros polyvalents	04 12 04 8	Métropole
Numéros polyvalents	04 12 04 9	Métropole
Numéros polyvalents	04 12 35	Métropole
Numéros polyvalents	04 12 36	Métropole
Numéros polyvalents	05 17 88	Métropole
Numéros polyvalents	05 40 32 2	Métropole

Article 2. La société Kaisa Technologies AB acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Kaisa Technologies AB et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 20 janvier 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales